



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bibliothécaires-documentalistes

Question écrite n° 99438

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des enseignants documentalistes de l'éducation nationale. Leurs missions sont régies par une circulaire datant de 1986. Or le travail de ces professionnels a beaucoup évolué ces dernières années avec les modifications pédagogiques et technologiques que l'on connaît. À titre d'exemple, le rôle pédagogique des professeurs documentalistes dans la mise en oeuvre d'un cursus de formation à la maîtrise de l'information pour les élèves n'est pas pris en compte dans cette circulaire. Aussi, il lui demande s'il envisage d'actualiser cette circulaire pour l'adapter aux nouvelles missions dévolues aux professeurs documentalistes.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99438

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7198